



**CONSEIL COMMUNAL  
CHÉSEREX**

**Procès-verbal de la séance du conseil communal du 22 juin 2017**

Le Président du conseil Jean-René Lepezel souhaite la bienvenue à tous.

La secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 29  
Membres excusés : 10  
Membres absents : 1  
Total membres : 40

Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

L'ordre du jour tel qu'il a été envoyé aux conseillers requiert un ajout, soit les nominations statutaires. Les conseillers approuvent à l'unanimité l'ordre du jour modifié tel qu'indiqué ci-dessous.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 8.12.2016
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Nominations statutaires
5. Préavis 14/2017 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2016
6. Préavis 15/2017 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016
7. Préavis 16/2017 : Arrêté d'imposition pour l'année 2018
8. Rapport des délégués aux associations intercommunales
9. Divers

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2016**

- Francis Baud, Conseiller, propose le rajout suivant en p.3 « ...il s'étonne de l'affirmation qu'une augmentation de 10% **des loyers** ne modifierait pas radicalement la situation »
- Francis Baud, Conseiller, se rappelle que la motion présentée par lui-même était renvoyée à la Municipalité avec un délai de 1 an. Jean-René Lepezel, Président, répond que le règlement du Conseil communal **recommande** un délai particulier mais ne le fixe pas. La phrase est laissée en l'état.
- Thérèse Lüscher, Conseillère remarque qu'en p. 2, le terme « parking » devrait être changé par **parcage** qui est plus correct. La phrase sera donc ainsi rédigée : Un règlement pour le **parcage** est en cours d'élaboration.

Le procès-verbal avec ses modifications est accepté à l'unanimité.

**2. Communications du bureau**

Jean-René Lepezel, Président, soumet les remarques suivantes :

- Le 12 janvier dernier, le préfet a procédé à son inspection annuelle et a constaté que les documents administratifs étaient bien tenus. Le président remercie la secrétaire communale pour la qualité de son travail. Ce fut l'occasion de l'interroger sur les notions d'initiatives, de motions et de postulats. Après discussion, il s'avère que, lors de la dernière séance de décembre 2016, le conseil communal n'aurait pas eu besoin de voter si 1/5 des membres présents demandait le renvoi en commission de la motion portée par F. Baud. Notre vote – par excès de zèle – reste pourtant tout à fait valable.

- Remerciements faits à tout le bureau et aux bonnes volontés lors des votations et élections.
- Félicitations à Dominique Fleury, Municipal, pour la première parution du Journal de Chésereux.
- Remerciements et félicitations pour la journée du Parc Jura Vaudois.

### 3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

- Visite du préfet le 12 janvier durant laquelle tous les secteurs administratifs ont été passés en revue. Aucun commentaire négatif n'a été émis.
- Durant les mois de janvier-février 2017, Yvan Laurent et Monique Locatelli ont procédé pour la première fois à l'évaluation de tous les collaborateurs : une occasion pour eux de formuler des propositions et pour la Municipalité d'exprimer ses attentes ou d'éventuelles améliorations ainsi que sa reconnaissance pour l'engagement de chacun. Ces entretiens furent très concluants et seront dorénavant renouvelés chaque année.
- En mars 2017, à la suite de la démission de Madame Vuilleumier, préposée au Service des notifications, - service que la commune de Chésereux gère pour 34 communes - plusieurs candidats ont été auditionnés et Monsieur Pierre-Alain Jossieran a été nommé et assermenté par Monsieur le Préfet.
- Quatre jeunes de Chésereux effectueront un stage avec les employés communaux pendant l'été.
- A partir du 21 août un jeune de Chésereux sera engagé pour 3 ans comme apprenti d'agent d'exploitation pour le service de la voirie. Il sera chapeauté par Claude Terri qui a lui-même suivi des cours de maître d'apprentissage afin de pouvoir l'encadrer.
- La poste de Gingins ferme définitivement ses portes le 24 juillet : le service à domicile reste mais toutes les autres opérations se feront désormais à l'office de Poste du Centre commercial de Signy.
- Lors de l'Assemblée des syndics, Chésereux a proposé une augmentation des tarifs horaires de CHF 25.- à CHF 50.- pour les interventions des radars dans les villages. Cette augmentation a été acceptée et est effective rétroactivement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- La prochaine course pédestre Asse et Boiron se déroulera le dimanche 3 septembre prochain et sera mise sur pied par Crassier.
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la procédure de naturalisation sera modifiée : seules les personnes titulaires d'un permis C pourront faire une demande. (Voir le fascicule disponible sur le site internet)
- Plan canicule : une surveillance sera assurée auprès des personnes seules qui en font la demande.
- Patrick Barras passe le relais à Pascal Steimer comme vice-syndic pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018.

Patrick Barras, Municipal :

- Présente à nouveau les comptes liés à la déchetterie. Chaque année la taxe doit être adaptée en fonction du coût des déchets : plus les sacs blancs sont utilisés, plus la taxe descend. Par ailleurs, plus nous apportons nos déchets à la déchetterie, plus la taxe va monter. Le ramassage des déchets verts est un service apprécié mais coûteux. Aujourd'hui, il est nécessaire de porter la taxe à CHF 115.- pour couvrir l'entier des services.
- Information importante : prière de ne pas jeter les bonbonnes d'aérosols dans les bennes « fers blancs ». (Risque d'explosion) Une place leur est réservée dans le petit garage à l'entrée de la déchetterie.
- Le réaménagement de la déchetterie (Préavis 44/2014) est terminé. La commune de Gingins avait demandé quelques modifications qui ont retardé la fin des travaux et

augmenté les honoraires prévus au préavis. La déchetterie couvrant 3 communes, le Canton a octroyé une subvention de 20 %. Le coût total est de CHF 571'744.45 partagé entre Gingins, Trélex et Chésereux. Le coût pour Chésereux est donc de CHF 149'688.50 dont une grande partie a déjà été payée.

- Eclairage public : nous attendons toujours les subventions cantonales. Le réseau d'éclairage public de notre village est maintenant complètement répertorié. Les changements effectués ont permis d'économiser l'équivalent de la consommation énergétique de 12 ménages.
- Plans de quartier : des discussions sont en cours avec des avocats concernant le plan de quartier « parcelle 33 ». Des modifications sont en cours dans la LAT. Nous n'avons donc pas de nouvelles pour le projet du chemin piétonnier.
- La centrale à bois mise en service en 2012 n'a pas vu de panne cette année. 2017 sera l'année de référence, puisqu'elle fonctionne maintenant avec des copeaux secs et non verts.

Dominique Fleury, Municipal : (représenté par Yvan Laurent)

- Le premier journal « Les Brasses-Cailloux » est sorti en juin 2017. Il a été bien reçu par les habitants. C'est votre journal et vos suggestions sont les bienvenues à l'adresse suivante [journal@chesereux.ch](mailto:journal@chesereux.ch). Mme Barrat, Conseillère, informe que sa demande n'a pas reçu de réponse. Yvan Laurent en prend note et fera suivre à Dominique Fleury.
- Parc Jura Vaudois : la deuxième fête s'est organisée à Chésereux et il était stipulé que Chésereux n'aurait aucun travail à fournir ! Mais les employés communaux et les municipaux ont dû mettre la main à la pâte pour que tout soit prêt à temps. 2000 personnes étaient attendues, mais ce chiffre n'a pas été atteint. Il semble que le Parc Jura Vaudois ne soit pas encore connu dans nos communes !
- Un écusson communal a été posé vers le bâtiment de l'administration communale. Malheureusement le support en acier présentait des bords coupants et la structure a dû être modifiée. Après réparation, il sera remis en place.

Yvan Laurent, Municipal :

- La première pierre du restaurant scolaire a été posée le 24 mars 2017. Le gros-œuvre du sous-sol est réalisé et les coûts envisagés n'ont pour le moment pas été dépassés. L'ouverture est prévue pour la rentrée 2018. L'AAE s'occupe de l'exploitation : un appel d'offre international aux marchés publics a été ouvert, car le chiffre d'affaires sera supérieur à CHF 383'000.-. C'est l'entreprise Vallat-Partenaires qui s'occupe de ces candidatures : l'exploitant choisi pourra ainsi donner son avis en cours de construction.
- La piscine sera fermée pendant une semaine pour le nettoyage. Rappel à tous les conseillers que la cafétéria y est ouverte et que Sophie, la tenancière, offre des repas et de bons desserts maison. Il serait dommage que la cafétéria doive être remplacée par des distributeurs de boissons.
- SIECGE : un problème de pollution a été détecté au niveau des sources : des micropolluants ont été découverts. Il a été décidé à titre préventif d'isoler l'eau de la source et de traiter les réservoirs avec du chlore pour résorber la pollution. Le problème est réglé depuis le 21 avril.

Pascal Steimer, Municipal :

- L'hiver a fait peu de dégâts au niveau des routes.
- Paroisses : Le Canton recommandait qu'il n'y ait qu'un seul culte au même endroit et à la même heure pour l'ensemble de la Paroisse. Le Conseil de paroisse n'a pas suivi cette recommandation. Seul le culte ayant lieu dans le chalet de Grens a été supprimé. Les 4 autres cultes ont été maintenus.

- L'éclairage public est en constante amélioration, ce qui inclut parallèlement l'éclairage des bâtiments communaux. Une étude a été menée au Centre Sportif afin de remplacer l'éclairage existant par un éclairage à faible consommation. Cependant dans ce cas l'investissement pour le remplacement est difficile à justifier économiquement par rapport à l'économie de fonctionnement.
- Les bâtiments du village sont relativement vieillissants et des problèmes d'étanchéité apparaissent.
- Nous avons quatre cuisines professionnelles dont les appareils datent souvent de plus de 20 ans et qui devront à courte ou longue échéance être remplacés. Il en est de même dans les appartements de location.

#### **4. Nominations statutaires**

Nous devons réélire tous les ans certains organes du Conseil Communal.

Jean-René Lepezzel, Président, remercie François Mathey, vice-président pour son soutien efficace tout au long de l'année et lui passe la parole afin de procéder à l'élection du Président du Conseil communal.

Les élections statutaires ont lieu comme suit :

- Jean-René Lepezzel est réélu Président à la majorité avec 1 abstention.
- François Mathey est réélu vice-président à la majorité avec 1 abstention.
- Danièle Herren et Claude Aeschmann-Chapuis sont élues scrutatrices à l'unanimité.
- Stéphanie Barrat et Christian Piaget sont élus vice scrutateurs à l'unanimité.
- Pascale Ferrari et Pascal Gautier sont élus suppléants scrutateurs à l'unanimité.

Commission de gestion :

Les membres sont Francis Baud, Nicolas Schwab, Alessandro Rigamonti, Heinz Maurer. Alessandro Rigamonti est absent mais a signifié qu'il était prêt à rester membre de cette commission. Les quatre conseillers sont réélus à l'unanimité.

Commission des finances :

Les membres sont Jean-François Burkhalter, Hervé Matthey-Junod, Christian Piaget et Philippe Widmer. Philippe Widmer est absent mais a signifié qu'il était prêt à rester membre de cette commission. Les quatre conseillers sont réélus à l'unanimité.

#### **5. Préavis 14/2017 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2016**

Francis Baud, Conseiller, lit le rapport très détaillé de la commission de gestion.

La discussion est ouverte.

Patrick Barras, Municipal, apporte une précision sur les raccordements : ceux-ci avaient été effectués dans les années 70-80 et le village a grandi depuis. Certains tuyaux et regards ne sont plus adaptés. Mais depuis plusieurs années déjà, tout ce qui se fait est clair et précis.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, remarque qu'il est mentionné une augmentation de la cotisation au Conseil Régional par rapport à 2015 et pense que l'on pourrait indiquer le montant de la cotisation 2015.

Monique Locatelli, Syndique, répond que la participation au Conseil Régional en 2015 était de CHF 26'022.96 et la part en 2016 de CHF 32'894.73. Il faut savoir que dans ces CHF 32'000.- il y a des participations à des frais d'étude (entre autres, les transports publics).

Elle précise les quelques points suivants du rapport de la commission :

- 1) L'arrangement financier de CHF 1'123.322.- (p.1) est un moins à payer en 2017 mais devra naturellement être rattrapé l'année suivante.
- 2) La commission des finances propose que la Municipalité présente systématiquement l'état financier de la commune à chaque séance du Conseil communal. La Municipalité peut donner l'état des comptes à un moment donné, mais n'a pas à sa disposition toutes les rentrées fiscales ni les montants des péréquations. Il y a donc des éléments importants que la Municipalité ne peut donner précisément. Par contre, la Municipalité peut donner les montants des acomptes.

- 3) Dans l'adjudication des travaux, la commission de gestion propose que deux conseillers soient présents. Or, la préfecture soutient que pour des petits montants, c'est le devoir de la Municipalité en priorité.
- 4) Le dernier amortissement de CHF 19'150.- comprend des frais engagés pour la construction du télésiège.
- 5) Concernant la piscine, il n'a jamais été dit que « ça ne devait rien coûter ». Mais que les frais de fonctionnement devraient être partagés par toutes les communes.

Christian Piaget, Conseiller, désire savoir quelle est la position de la Commune au sujet des amortissements des Platanes et En Cotty, bâtiments datant des années 80.

Monique Locatelli, Syndique, répond que des travaux d'investissements ont été effectués sur ces bâtiments et que la Commune essaie de les amortir. Il n'y avait pas de durée d'amortissement prévue, nous allons donc continuer d'amortir.

Francis Baud, Conseiller, souhaiterait avoir une projection – comme dans une entreprise – afin de mieux appréhender la situation financière de la commune. Sur le site internet de l'état de Vaud on peut calculer la péréquation et faire des prévisions. Cela permettrait aux conseillers d'avoir une vue plus claire et de prendre les décisions en connaissance de cause. Concernant les adjudications où deux conseillers devraient être présents, il précise qu'il s'agirait de travaux importants uniquement, voire de nouvelles constructions. Pour ce qui est de la remarque de la piscine qui « ne devrait rien nous coûter » Francis Baud ajoute qu'il s'agissait de la remarque de l'un de nos anciens syndics !

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote.

Le préavis 14/2017 est accepté à l'unanimité.

## **6. Préavis 15/2017 Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016**

Avant la lecture de ce rapport, Jean-René Lepezzel, Président, demande à l'assemblée de se lever pour un moment de recueillement afin d'honorer les personnes décédées au cours de l'année 2016.

Nicolas Schwab, Conseiller, lit le rapport de la commission de gestion.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée.

Vote : Le préavis 15/2017 est accepté à l'unanimité.

## **7. Préavis 16/2017 Arrêté d'imposition pour l'année 2018**

Hervé Matthey-Junod, Conseiller, lit le rapport de la commission de gestion.

La discussion est ouverte.

Francis Baud, Conseiller, estime que la décision de proposer au Conseil communal de fixer le taux d'imposition dès le mois de juin est prématurée. D'un point de vue légal nous avons jusqu'au mois d'octobre pour informer le Canton de notre décision. Si nous avons des estimations plus précises nous pourrions décider maintenant si le taux à 57 est correct ou non. Francis Baud estime qu'un habitant de Chéserey, qui sait que nous avons un bénéfice de 2.2 millions, a du mal à comprendre cette décision. Il recommande d'attendre la séance d'octobre pour prendre une décision. En outre, le règlement du Conseil communal (article 75) permet le report du vote si 1/5 des conseillers présents sont favorables à cette demande.

Jean-René Lepezzel, Président, confirme l'article 75 : si 1/5 des conseillers le désirent, soit 6 personnes compte tenu des 29 conseillers présents lors de cette séance, la décision est reportée à la séance suivante.

Monique Locatelli, Syndique, admet que la décision se prend souvent en octobre. Or, en général le budget n'est pas prêt au mois d'octobre - il est présenté au mois de décembre - et la séance d'octobre est en plus très chargée. La Municipalité a donc estimé qu'il ne fallait pas changer le taux d'impôt, car il y a trop d'inconnues. Il faut attendre 1 à 2 années pour avoir une situation un peu plus stable. Il y aura certainement des remboursements pour des rentrées de taxation de gros contribuables qui nous ont quittés il y a quelques années et nous ne voulons pas baisser le taux pour le remonter dans une année.

Hervé Matthey-Junod, Conseiller, veut préciser la position de la commission des finances et n'est pas convaincu que le rapport de la commission rendu en octobre serait différent de celui-ci, car c'est seulement l'année prochaine à la même période que nous saurons si le taux est adéquat. Nous avons gagné de l'argent par le remboursement de 1.6 millions mais la situation est assez complexe. Le taux de 57 permet la création d'un coussin financier nécessaire pour amortir les fluctuations liées à des rentrées fiscales très décalées dans le temps.

Michel Lüscher, Conseiller, pense qu'il n'y a pas de grands risques à attendre jusqu'au mois d'octobre.

Patrick Addor, Conseiller, était aussi surpris de voir ce préavis présenté dès le mois de juin. Nous avons tout de même plus de 5 millions en banque, comment allons-nous les dépenser ces prochaines années. Autrefois, la Municipalité présentait un plan d'investissement : un tel plan permettrait de savoir si nous allons rembourser le trop-perçu sur les personnes morales ou investir ailleurs. Il pense, comme Francis Baud, qu'un habitant de Chésereux serait en droit de se demander pourquoi le taux n'est pas baissé vu nos réserves.

Monique Locatelli, Syndique, répond que la Commune doit encore payer des participations à l'Etat et que les liquidités diminuent progressivement. Les acomptes doivent être versés. Si on passe cet arrêté d'imposition en octobre le Conseil n'aura pas plus d'informations au niveau des chiffres. On sait que pour le décompte 2016, on nous a donné une proposition de CHF 300'000.- supplémentaires qu'il faudra verser pour la facture sociale, mais il ne s'agit pas du décompte complet que nous recevrons seulement au mois de septembre ! La Municipalité estime que ça n'a pas de sens de descendre les impôts. Quant au plan d'investissements, les conseillers ont tous reçu le tableau détaillant les projets à venir.

Jean-René Lepezel, Président, demande à Francis Baud, Conseiller, s'il souhaite maintenir le renvoi du vote à la prochaine séance. Celui-ci confirme sa demande.

Jean-René Lepezel, Président, lit l'article 75 se référant à cette situation.

10 conseillers appuient le renvoi du préavis à la prochaine séance conformément à l'article 75 du règlement du Conseil communal

Le vote pour le préavis 14/2017 est donc renvoyé à la prochaine séance du Conseil communal.

## **8. Rapports des délégués aux associations intercommunales**

**AEE** : Nicolas Schwab

Deux séances ont eu lieu au mois d'avril durant lesquelles les comptes 2016 ont été présentés. Les comptes 2016 pour Chésereux sont quasiment les mêmes qu'en 2015 ce qui indique une maîtrise des coûts. La séance du mois de juin a vu les élections statutaires d'usage ainsi que l'acceptation d'un montant de CHF 22'000.- relatif à la gestion des appels d'offre pour le restaurant scolaire.

**AIAB** : François Mathey

Une séance se tiendra la semaine prochaine. Aucune décision importante n'a été prise.

**CONSEIL REGIONAL** : Pascal Ansermet (séance du 30 mai 2017)

- 13,2 ETP (emplois à temps plein) au siège du Conseil Régional.
- La communication du CR est simplifiée (voir le site internet).
- Le DISREN a été présenté : de nouvelles informations vont circuler si nous voulons remettre cette question à l'ordre du jour.
- Depuis 2012 à ce jour, il y a eu 32 % d'augmentation de la fréquentation des transports publics. Un calcul de la rentabilité est en cours.
- Le prix de l'innovation doté de CHF 50'000.- est à examiner et à attribuer jusqu'au 31/12/2017. En 2016 c'était la société Vortex, active dans les médias et dans le *cloud* qui l'a reçu.
- Etude du déplacement de la faune et des corridors biologiques.

- Tourisme et nature : passage en revue des impacts des manifestations locales (Beausobre, Livres sur les quais...mais sans Paléo).
- Entre 2000 et 2015 : augmentation des habitants dans le district de Nyon : 33 % ; 623 voitures pour 1000 habitants.
- Préavis 10/2017 : Demande de CHF 169'000.- pour des aménagements d'arrêts de bus.
- Préavis 13/2017 : Demande de CHF 190'000.- pour des mesures structurantes de promotion de la mobilité pour 2017-2018.
- Nominations de diverses commissions.

Edmond Granges qui a participé à la dernière séance ajoute les points suivants :

- Mobilité : mise en consultation des différents horaires, flexibilité, offres nocturnes.
- Réflexion sur la mise en place de pistes cyclables.
- Plusieurs élections statutaires.
- 5 préavis, dont la participation du Grand Genève, demande de crédit du Casino Théâtre de Rolle, reprise des actions de Télé-Dôle.

Edmond Granges invite chacun à consulter le site internet du Conseil Régional, surtout en vue de la discussion sur la « motion Baud ». Tous les procès-verbaux y sont accessibles.

**SDIS-Dôle** : Patrick Barras (remplace Alexandre Bory, excusé)

Une négociation avait eu lieu lors de la mise en place du SDIS, pour que les communes paient moins que Nyon : 17 communes payaient CHF 35.- et la commune de Nyon, CHF 45.-. Cet accord politique échoit à la fin de l'année et depuis 2018 toutes les communes paieront la même somme. Le SDIS encaissant des revenus par habitant, l'augmentation de la population est favorable aux finances de celui-ci. Le budget du SDIS est bien tenu.

Lors de la dernière assemblée de la Fédération Vaudoise des sapeurs-pompiers, une équipe du DAP de Bonmont a présenté sa candidature pour organiser le concours cantonal des sapeurs-pompiers à Chésereux en 2019. La candidature a été validée.

**SIECGE** : Jacques Ansermet (séance du 15 juin 2017)

3 préavis étaient à l'ordre du jour :

Préavis 1 : Rapport sur la gestion de l'année 2016 (déficit CHF 2'000.). Reprise de la comptabilité par les SI de Nyon au 1<sup>er</sup> juillet, préavis accepté à la majorité.

Préavis 2 : Demande de crédit de CHF 221'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau à Eysins sur la route d'Arnex : ces conduites sont sous dimensionnées et vétustes. Les conduites de diamètres de 125x150 mm vont être remplacées par des conduites de 250 mm. Préavis accepté à l'unanimité.

Préavis 3 : Demande de crédit de CHF 490'000.- pour le remplacement de la conduite d'amenée des sources de la Florettaz. Les conduites sont déboîtées et l'eau s'infiltré dans le terrain. En juin 2014, un préavis de rénovation avait été accepté pour CHF 335'000.-. Lors du forage, on a découvert une nouvelle source, plus profonde qui a un rendement constant depuis plus d'une année et demie. Le préavis a été accepté à l'unanimité.

## 9. Divers

Francis Baud, Conseiller, souhaite savoir où en est la réponse à sa motion présentée lors de la dernière séance.

Pascal Steimer, Municipal, répond que le préavis est en cours de finalisation et sera présenté soit en octobre soit en décembre.

Francis Baud, Conseiller, désire savoir s'il y a des statistiques concernant les mesures effectuées par les radars de vitesse publiées sur le site de la commune.

Patrick Barras, Municipal, répond qu'il y a deux types de radars, voire bientôt trois. Le premier radar est placé 3 jours par commune et nous recevons toutes les statistiques. Lors de la dernière pose à Chésereux, un véhicule a franchi la zone 30km/h à plus de 90 km/h. Le deuxième type de radars est celui de la police. Le désavantage est que tout un chacun est averti sur son téléphone

portable. Il est donc moins efficace. Le troisième type est un radar pédagogique avec un pictogramme « smiley » ou « triste » suivant la vitesse du véhicule. Nous allons bientôt en recevoir deux et nous espérons que cela calmera les conducteurs indisciplinés.

Francis Baud, Conseiller, se fait le porte-parole d'une conseillère proposant un article et des statistiques dans le Journal de Chéserey, ce qui sera fait, lui assure-t-on.

Francis Baud, Conseiller, désire connaître les raisons pour lesquelles la séance du mois de mars avait été reportée.

Patrick Barras, Municipal, répond que le préavis concernant une révision des tarifs des droits de superficie avait été préparé mais la commission des finances a demandé à la Municipalité quelques compléments qui ne pouvaient être réalisés que par un bureau spécialisé ayant l'habitude de pratiquer des expertises sur le terrain. Nous avons donc demandé à la commission de nous conseiller des bureaux et avons envoyé 3 offres. La société E-Consulting à Lausanne a répondu favorablement et a proposé toute une série de données afin de pouvoir compléter le préavis. Au final, cette société a même estimé que des données supplémentaires étaient encore nécessaires. De ce fait, le préavis n'a donc pas pu être finalisé pour la séance du mois de mars 2017.

Francis Baud, Conseiller, revient sur un article dans le Journal « La Côte » concernant la piscine de Chéserey. Certaines affirmations de l'article l'ont interpellé : « La piscine de Bassins est à l'équilibre et ne coule pas...le tarif d'entrée à Chéserey est de CHF 8.-/adulte et CHF 6.-/enfant alors qu'il est de CHF 3.- à Rolle et CHF 1.50 à Gland, ...il y a 80'000 entrées/an à Chéserey et le déficit annoncé est de CHF 500'000.-/an ». Nous avons vu que le déficit pour 2016 était de CHF 657'042.-. L'article était très intéressant mais Francis Baud regrette que ce ne soit pas un délégué à l'AIAB qui ait donné cette information au Conseil communal.

Yvan Laurent, Municipal, comprend les arguments évoqués et répond que cela a été discuté au sein de l'AIAB. On ne peut pas comparer les piscines : à Chéserey il y a plusieurs bassins, une cafétéria, les prix d'entrée sont plus élevés mais pour des prestations différentes.

Patrick Barras, Municipal, ajoute que les piscines de Rolle et Gland sont subventionnées par les communes : ce sont donc indirectement les citoyens qui paient. Les heures d'ouverture sont plus étendues à Chéserey ce qui implique aussi plus du personnel qualifié pour assurer la sécurité des nageurs ainsi que des salaires pour les heures supplémentaires.

Stéphanie Barrat, Conseillère, évoque les droits de superficie en particulier à la Florettaz et ce que la Commune compte faire à l'échéance de ces droits.

Monique Locatelli, Syndique, répond qu'il y a un droit de superficie qui est échu depuis le 31 décembre 2016 et qui doit être renouvelé. Plusieurs autres suivront. Les renouvellements de droit sont faits pour 30 ans.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, demande si la Municipalité a reçu une réponse de la Poste et si elle peut être consultée. On lui répond affirmativement.

Edmond Granges, Conseiller, propose une meilleure signalisation pour la déchetterie, en particulier vers 18h00 quand les pendulaires rentrent du travail.

Patrick Barras, Municipal, répond qu'il y avait un triangle et un feu flash à 150 m qui au fil des jours a été déplacé plus près de la déchetterie et n'est pas très utile à cet endroit. La question a été abordée et la signalisation sera améliorée.

Francis Baud, Conseiller, aimerait être assuré quant au renouvellement des droits de superficie. Il est donc clair que tant que le préavis n'est pas présenté, le renouvellement ne sera pas effectué.

Monique Locatelli, Syndique, le confirme.


La séance se termine à 22 h 25. Jean-René Lepezzel, Président, souhaite un bel été à chacun.

Le président :

  
Jean-René Lepezzel



La secrétaire :

  
Lilly Steimer